



COMMUNIQUÉ DE PRESSE Statistique Vaud

Logements vacants: légère détente

Au 1er juin 2016, 3180 logements sont annoncés vacants dans le canton, dont 1080 disponibles uniquement à la vente. L'offre, encore faible, augmente par rapport à l'année dernière

(+550 logements). Cela fait monter le taux global de vacance de 0,7 % à 0,8 % sur l'ensemble du parc de logements vaudois.

L'enquête annuelle effectuée auprès des communes vaudoises recense quelque 550 logements vacants supplémentaires par rapport à l'année dernière. Au nombre de 3180 au 1er juin 2016, les logements disponibles se partagent entre 1080 objets destinés exclusivement à la vente et 2100 offerts à la location ou sur les deux marchés. Les logements disponibles à la vente diminuent (-50 unités) alors que ceux offerts exclusivement à la location augmentent (+600 unités).

Le taux global de vacance, après avoir stagné deux années à 0,7 %, progresse à 0,8 % au 1er juin 2016. Ce taux (encore provisoire) mesure le rapport mathématique entre l'effectif des logements offerts à la vente ou à la location et l'ensemble du parc de logements. Malgré sa hausse, le taux de vacance fait toujours état d'une pénurie de logements dans le canton. Il est d'usage de considérer le marché comme équilibré lorsqu'il affiche un taux de vacance de 1,5 %, ce qui n'est plus le cas depuis 1999.

La détente ne s'observe pas dans la totalité des dix districts vaudois. Le taux de vacance stagne dans les districts de Nyon, Morges, Riviera-Pays-d'Enhaut et Lavaux-Oron. C'est le district du Gros-de-Vaud qui affiche l'évolution la plus marquée avec un taux qui passe en une année de 0,3 % à 0,7 %. Les districts de l'Ouest lausannois et de Lausanne, dans lesquels la pénurie est particulièrement sévère, bénéficient également d'un léger mieux par rapport à l'année dernière avec des taux de vacance de respectivement 0,5 % et 0,4 %. La détente est aussi inégalement répartie selon la taille des logements et ce sont les appartements de deux et trois pièces qui affichent le taux de vacance le plus bas (0,7%).

Le taux de vacance spécifique au marché locatif passe à 0,9 %. C'est à ce taux que fait référence la loi du

7 mars 1993 sur l'utilisation d'une formule officielle au changement de locataire qui rend obligatoire l'usage de ce formulaire lorsque le taux de vacance est inférieur à 1,5 % du parc locatif. Cette formule renseigne sur le loyer payé précédemment et les raisons d'une hausse éventuelle.

Les résultats provisoires de l'enquête cantonale sur les locaux industriels et commerciaux vacants, effectuée conjointement à celle sur les logements vacants, chiffrent à 184 000 m² les surfaces industrielles et commerciales vacantes disponibles dans le canton, contre 172 000 m² en 2015.

Les effectifs régionaux des logements et locaux vacants sont dès à présent disponibles sur le site Statistique Vaud www.stat.vd.ch. Les résultats définitifs concernant les taux de vacance ne seront disponibles qu'à l'automne.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 14 juillet 2016

DFIRE, Thomas Tüscher. Statistique Vaud, 021 316 29 73